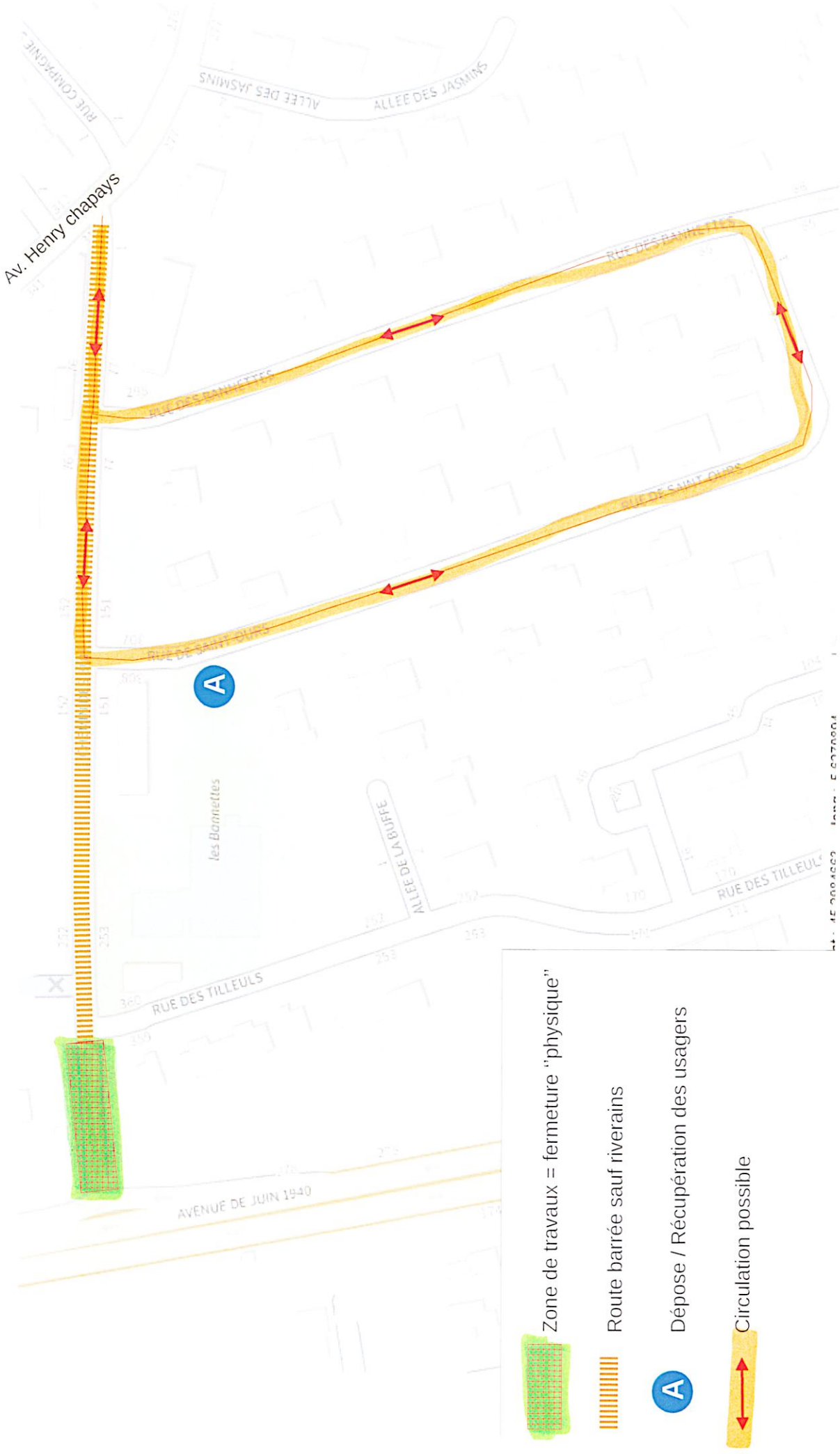


Phase 1 – Circulation pour desservir la piscine

Durée prévisionnelle : du 06/10 au 05/11 (hors aléa)

Chemin des Buis en Route barrée sauf riverains et services publics. Les usagers de la piscine, dont les bus, sont autorisés.

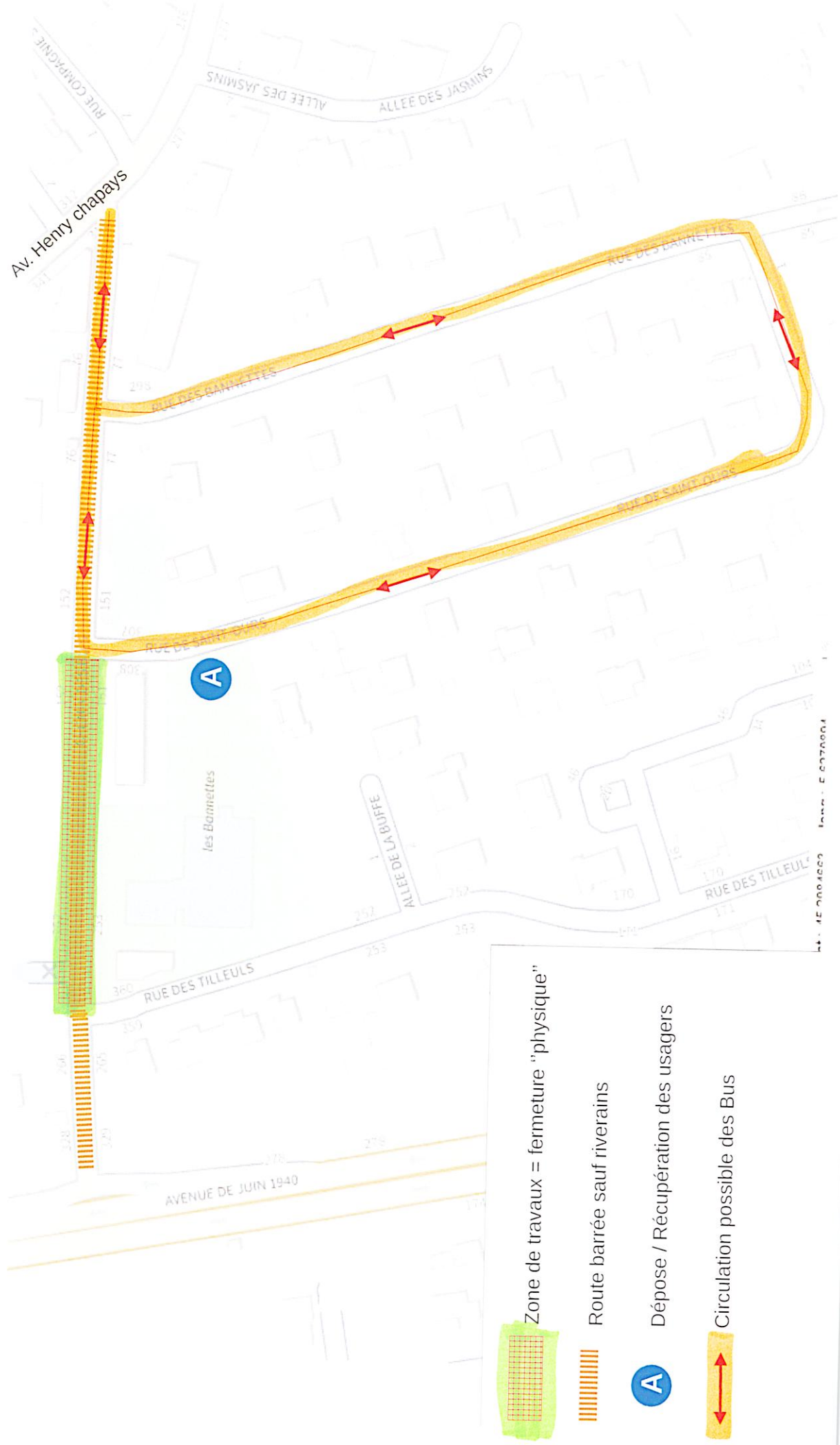
- Accès au chemin des Buis par l'avenue Henry Chapays
- "Boucle" par la rue des bannettes et la rue de Saint Ours
- Dépose/ Récupération des usagers au niveau du parking



Phase 2 – Circulation des bus pour desservir la piscine

Durée prévisionnelle : du 06/11 au 05/12 (hors aléa)

- Chemin des Buis en Route barrée sauf riverains et services publics. Les usagers de la piscine, dont les bus, sont autorisés.
- Accès au chemin des Buis par l'avenue Henry Chapays
 - "Boucle" par la rue des bannettes et la rue de Saint Ours
 - Dépose / Récupération des usagers au niveau du parking "arrière" de la piscine, situé rue de Saint Ours

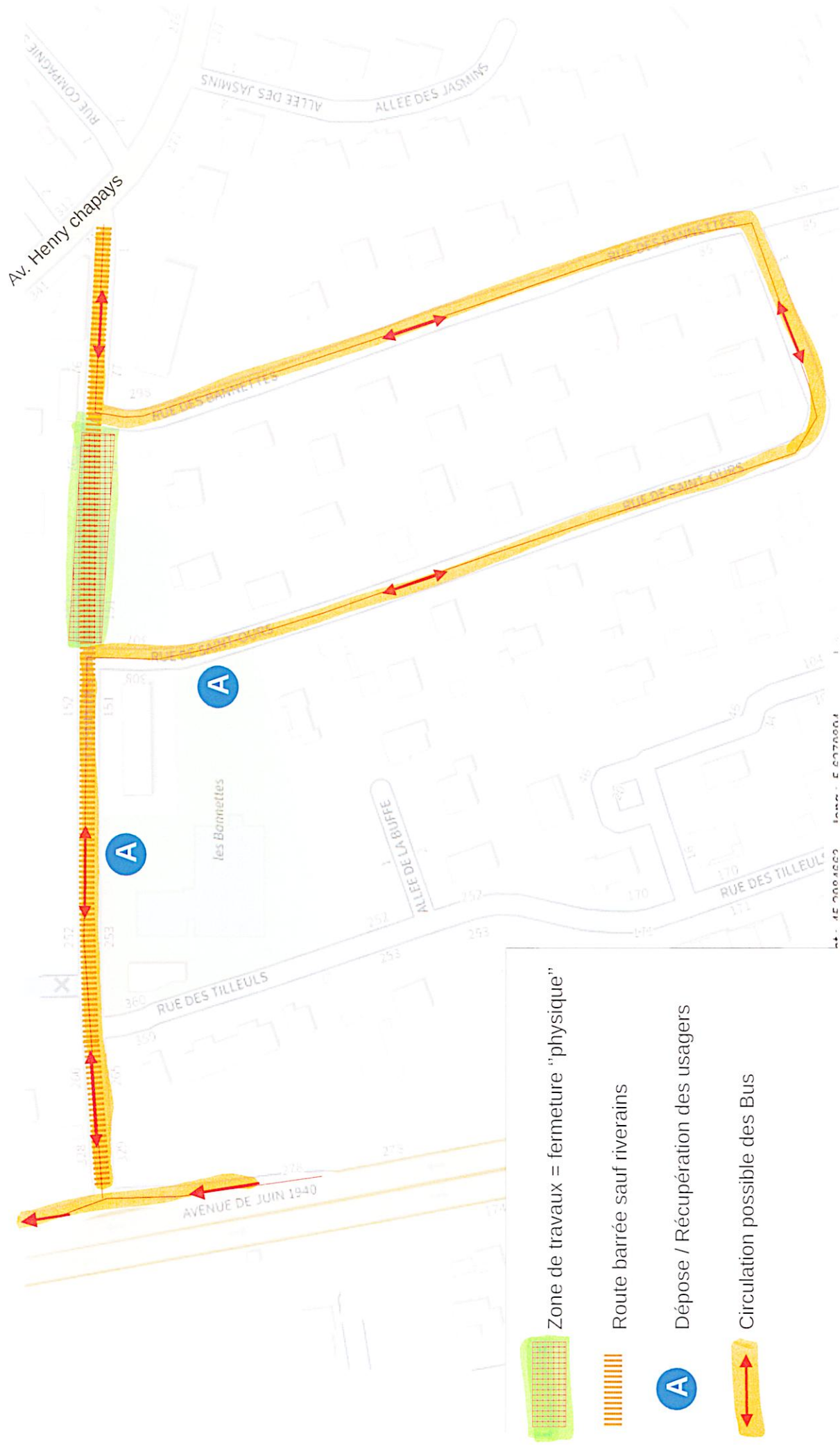


Phase 3 – Circulation des bus pour desservir la piscine

Durée prévisionnelle : du 06/12 au 19/12 (hors aléa)

Chemin des Buis en Route barrée sauf riverains et services publics. Les usagers de la piscine, dont les bus, sont autorisés.

- Accès au chemin des Buis par l'avenue Henry Chapays OU par l'avenue de Juin 1940
- "Boucle" par la rue des bannettes et la rue de Saint Ours, dans un sens ou dans l'autre
- Dépose / Récupération des usagers au niveau d'un des deux parkings



Phase 4 – Circulation pour desservir la piscine

Durée prévisionnelle : du 20/12 au 23/01 (hors aléa)

Chemin des Buis en Route barrée sauf riverains et services publics. Les usagers de la piscine, dont les bus, sont autorisés.

- Accès au chemin des Buis par l'avenue de Juin 1940
- "Boucle" par la rue des bannettes et la rue de Saint Ours, dans un sens ou dans l'autre
- Dépose / Récupération des usagers au niveau d'un des deux parkings

